

Motion Muriel Cuendet Schmidt et consorts – Pour un soutien renforcé aux familles et aux proches aidants

Texte déposé

La société dite de longue vie nécessite la mise en place de nouvelles mesures. Le vieillissement de la population que connaît notre pays voit émerger le rôle de proche aidant et le besoin de le soutenir dans la durée. Pour répondre à cette problématique, le canton a mis sur pied le programme de soutien aux proches aidants¹ et entrepris depuis 2012 une campagne de sensibilisation qui leur est dédiée tous les 30 octobre. Son rôle est défini de la manière suivante :

« Un proche aidant est une personne qui consacre régulièrement de son temps à aider au quotidien un proche de tout âge atteint dans sa santé, son autonomie. »

Avec son soutien, la personne accompagnée peut continuer à vivre chez elle.²

Les sollicitations concernent la plupart du temps les membres de la famille proche qui ont besoin d'être reconnus dans leur engagement, encouragés, soulagés et soutenus concrètement. Ceci passe d'abord par la définition dans la loi du statut de proche aidant et la reconnaissance du cercle familial proche.

Le risque d'épuisement des proches aidants, si ceux-ci ne sont pas soutenus à minima, a été démontré par l'étude commandée par le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)³. Les résultats corroborent ceux d'autres études réalisées sur la thématique au niveau cantonal, national, voire international. Cette étude révèle qu'un proche sur deux s'épuise pendant son parcours d'aidant, et qu'un proche sur trois est déjà atteint dans sa santé avant de solliciter davantage d'aide extérieure. Il est donc indispensable de poursuivre les efforts entrepris notamment par le SASH avec l'appui de la Commission consultative pour le soutien aux proches aidants (qui fonctionne déjà depuis plusieurs années).

En particulier, une évaluation de la situation et des besoins spécifiques du proche aidant a été intégrée à l'offre des centres médico-sociaux (CMS) et un espace d'information et d'accueil a été ouvert auprès de l'Espace proches à Lausanne. Des consultations psychologiques pour les proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées sont à disposition dans quatre régions du canton. Différentes formes de répit existent aussi ; cependant une relève « de nuit » à domicile doit encore être renforcée et rendue plus accessible. D'ailleurs, l'ensemble de l'offre aux prestations cantonales existantes, en termes de conseil, de soutien, de formation, d'infrastructures ou de soutien financier doit être rendu largement accessible à tous les publics de proches aidants.

Un problème majeur qui se pose aujourd'hui concerne l'incompatibilité entre une vie professionnelle et le maintien du rôle de proche aidant. En particulier, il s'agit de rendre cohérent le discours consistant à encourager l'engagement des femmes dans le marché du travail et le constat qu'elles représentent la majorité des personnes qui s'investissent comme proche aidant. Actuellement, rares sont les employé-e-s qui bénéficient de possibilités de congés en lien avec ce rôle. Nous saluons d'ailleurs ici le rôle innovant de l'administration cantonale qui accorde jusqu'à 12 jours par an dans ce type de situation. Cela étant, nul ne dément que cette conciliation demeure difficile et doit être facilitée, notamment par la mise à disposition d'informations sur les soutiens et de formation à l'attention des cadres et des services des ressources humaines.

Le rôle du proche aidant sera encore renforcé ces prochaines années en raison du contexte démographique actuel et de la prévalence élevée des maladies chroniques et leurs conséquences en

¹ <https://www.vd.ch/themes/soutien-social-et-aides-financieres/proches-aidants/>

² <https://www.vd.ch/themes/soutien-social-et-aides-financieres/proches-aidants/etre-proche-aidant/>

³ <https://www.vd.ch/themes/soutien-social-et-aides-financieres/proches-aidants/commandez-la-brochure/> Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Résultats de l'évaluation des besoins des proches aidants, 2012 sur mandat du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).

termes d'incapacités et de perte d'autonomie⁴. Il est donc important d'accorder une reconnaissance aux citoyens-nes qui s'investissent dans cette fonction.

A titre de compensation une déduction fiscale devrait être envisagée.

Dès lors, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat de :

- 1) définir dans les lois spécifiques le statut de proche aidant et la reconnaissance de son cercle familial proche ;
- 2) poursuivre la promotion et faciliter l'accès aux prestations cantonales existantes, en termes de conseil, de soutien, de formation, d'infrastructures ou de soutien financier à toutes les catégories de proches aidants ;
- 3) faciliter le parcours des proches aidants et les demandes de soutien en leur octroyant une carte de légitimité. Par exemple, cette carte – accessible à tout proche qui en ferait la demande à la suite d'une évaluation de la situation par un organisme reconnu - pourrait faciliter les démarches d'accès auprès des services de soutien ou des employeurs. Elle aurait une portée plus large que la carte d'urgence actuellement en cours d'implémentation dans certaines régions du canton.
- 4) Intensifier les actions de sensibilisation aux services médicaux, hospitaliers, équipes mobiles et service d'urgence avec l'implémentation de la carte d'urgence⁵ et/ou de légitimité ;
- 5) développer des actions spécifiques à l'attention des cadres et des ressources humaines des entreprises publiques et privées ;
- 6) développer l'offre de relève à domicile de nuit ;
- 7) procéder à une évaluation des moyens mis en place en vue de l'adoption par le secteur privé des mesures déployées par le canton.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Muriel Cuendet Schmidt
et 40 cosignataires*

Développement

Mme Muriel Cuendet Schmidt (SOC) : — Ma motion a pour but d'apporter un soutien concret et renforcé aux proches-aidants en leur accordant un statut officiel qui leur confère des droits. Dans notre canton, on estime qu'ils sont 80 000. Être un proche-aidant représente, en moyenne, 50 heures hebdomadaires de temps investi auprès du proche dont on s'occupe, lui permettant ainsi de rester à domicile. Le nombre d'heures double lorsqu'il s'agit de venir en appui auprès d'une personne âgée et passe même à 120 heures hebdomadaires pour des parents s'occupant d'un enfant en situation de handicap ou gravement malade. Cet investissement n'est évidemment pas sans danger, puisqu'un proche-aidant sur deux est victime d'épuisement durant son parcours d'aidant ! Ce fait a pour corollaires l'isolement social ainsi que des difficultés professionnelles et financières, selon l'étude commandée par le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)⁶. Ces résultats corroborent d'autres études réalisées sur la thématique aux niveaux cantonal, national et même international. Il est donc important de poursuivre les efforts entrepris, notamment par le SASH, avec l'appui de la Commission consultative pour le soutien aux proches-aidants qui fonctionne déjà depuis quelques années et dont vous trouverez un aperçu des activités dans le dépliant que vous avez tous reçu ce matin. Je profite de la mention de cette commission pour déclarer mes intérêts : je travaille à la Croix-Rouge vaudoise, qui participe à cette commission, mais qui n'a pas d'intérêts liés à une éventuelle prise en considération de cette motion.

⁴ Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), 2012 ; Collier, 2007 ; Perrig-Chiello, Hutchison, & Höpflinger, 2011

⁵ <https://proches-aidants.ch/projet-de-la-carte-durgence-du-proche-aidant/>

⁶ <https://www.vd.ch/themes/soutien-social-et-aides-financieres/proches-aidants/commandez-la-brochure/Association> vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Résultats de l'évaluation des besoins des proches aidants, 2012 sur mandat du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).

En Suisse, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), les proches-aidants ont assuré, en 2016, quelque 80 millions d'heures auprès de leurs conjoints, parents ou enfants atteints dans leur santé. Si l'on fixe à 45,50 francs le montant de l'heure investie auprès d'un proche, cet engagement représente une valeur monétaire de 3,7 milliards de francs. De plus, le rôle du proche-aidant sera encore renforcé, ces prochaines années, en raison du contexte démographique actuel avec une prévalence élevée des maladies chroniques et de leurs conséquences en termes d'incapacité et de perte d'autonomie⁷. Il est donc indispensable d'accorder rapidement plus de reconnaissance aux citoyens et aux citoyennes qui s'investissent dans cette fonction, permettant, d'une part, une amélioration de la qualité de vie de leurs proches et, d'autre part, des économies substantielles à l'Etat. Cela passe, par exemple, par l'octroi d'une carte de légitimité facilitant les parcours et les demandes de soutien, ou encore par le développement de l'offre de relève de nuit.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.

⁷ Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNA), 2012 ; Collier, 2007 ; Perri-Chiello, Hutchinson & Höpflinger, 2011.